

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI U QUATTRU DI L'EFFETTIVU DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en matière de gestion des effectifs de la collectivité. Il porte notamment sur :

1. La mise en œuvre des opérations de gestion courante
2. Les corrections et ajustements du Référentiel En Organisation (REO)
3. Les propositions de créations et de transformation de poste concernant les établissements d'enseignement pour la rentrée scolaire 2025
4. Les créations nécessaires à la mise en œuvre des opérations en matière d'avancements et de promotions de cadre d'emplois.

1. En ce qui concerne la mise en œuvre des opérations de gestion courante :

➤ S'agissant des agents **lauréats de concours**, et afin de pouvoir procéder à leur nomination sur des besoins existants au sein de la collectivité dans leur nouveau cadre d'emplois, il est proposé de créer :

- 15 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés du tableau des effectifs après leur titularisation effective.

➤ S'agissant des agents ayant formulé une demande de **changement de filière**, car occupant des postes dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emplois et afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées, il est proposé de créer :

- 5 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- 11 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 6 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés.

2. En ce qui concerne les corrections et ajustements du référentiel en organisation :

Le Référentiel En Organisation (REO) de notre collectivité a été modifié devant votre assemblée lors de la session de juin 2025 afin de prendre en compte les créations liées à la réorganisation des services. Ce document a également entériné la

trajectoire annuelle de recrutement par DGA en intégrant les contraintes et disponibilités budgétaires. Dans ce cadre, sont proposées les opérations modificatives du tableau des effectifs suivantes :

➤ En ce qui concerne **les opérations de recrutement** correspondant aux besoins urgents de la collectivité nouvellement réorganisée, il est proposé d'inscrire les postes suivants dans la **trajectoire externe** :

- 1 poste de Délégué général « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internazionale e Valurizzazione istituzionale » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux,
- 1 poste de Directeur(rice) de la langue corse relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 poste d'assistante sociale AEMO relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif, en lieu et place du poste PT_01068 d'Assistant(e) Social(e), validé en externe lors du dernier REO, et qui a été pourvu par un agent interne à la CDC. En conséquence, le support budgétaire initialement prévu en externe est désormais repositionné sur ce poste,
- 1 poste de Chef de projet SIRH relevant du cadre d'emploi des technicien territoriaux,
- 1 poste d'Adjoint(e) au (à la) DGA des ressources et de la transformation de l'action publique relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ou des administrateurs territoriaux,
- 1 poste d'Adjoint(e) au DGA délégué territorial des infrastructures routières relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef,
- 1 poste d'Adjoint(e) au DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation professionnelle, de l'orientation, de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux,
- 1 poste de Secrétaire Général(e) adjoint(e) au sein de la Direction générale des services relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste d'assistant(e) de direction relevant du cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de Directeur(trice) des transports et des interconnexions relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux ou des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux,
- 1 poste de Directeur(trice) adjoint des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux,
- 1 poste de Directeur(trice) adjoint de la Gestion des mobilités relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste d'adjoint(e) au directeur, responsable des stratégies d'interconnexions et du suivi des opérateurs de transport relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou administrateurs territoriaux ou ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux,
- 1 poste de Directeur(trice) de la modernisation du réseau routier relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux,
- 1 poste de coordinateur expert au sein de la direction de l'autonomie, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de Chef(fe) de mission pilotage et outils transversaux relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de Secrétaire Général(e) adjoint(e) relevant du cadre d'emploi des administrateurs ou attachés territoriaux.

➤ Il est également proposé **les modifications** suivantes dans la **trajectoire externe** :

- D'ouvrir le poste de technicien d'agence PT_05740, créé par délibération en date du 24 octobre 2024, sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise en plus du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
- D'ouvrir le poste de chef(fe) du secteur « Pitretu è Ulmetu », créé par délibération en date du 24 octobre 2024, sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise en plus du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Il est précisé que les cadres d'emploi créés de façon surnuméraire seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'agent, la priorité demeurant la mobilité interne des agents de la Collectivité de Corse.

➤ En ce qui concerne **les postes de la trajectoire interne**, il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste de Responsable des actes relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de Secrétaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de Chargé(e) des désignations des conseillers aux instances externes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux,
- 1 poste d'Instructeur(trice) des fonds européens relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste de Coordinateur hygiène, Sécurité et Prévention des risques et Formateur interne relevant du cadre des techniciens territoriaux,
- 1 poste de Chargé(e) d'accueil et de surveillance du patrimoine, ainsi que de l'infographie relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste d'Instructeur(trice) des prestations sociales aux personnes âgées relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de Chef(fe) du bureau coordination FEDER relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste d'Attaché(e) de commission lingua corsa relevant du cadre d'emploi des attachés ou des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de gestionnaire comptable et financier polyvalent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- 1 poste de Chef de service coordination juridique et administrative au sein du secrétariat général de la DGA en charge des ressources et de la transformation de l'action publique relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste d'agent comptable relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de chef de bureau des affaires patrimoniales relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de chargé de projet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste d'ingénieur DATA DDSI relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- 1 poste d'assistante de direction relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste de tarificateur relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs

territoriaux,

- 1 poste d'Adjoint(e) au Chef de Service - Chargé(e) de développement et valorisation de la lecture publique relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Par ailleurs, afin de permettre la réaffectation d'agents en situation d'incapacité à leur grade, il est proposé **la création** des postes de travail et budgétaires suivants :

- 1 poste de Chargé(e) de mission gestion foncière relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste de Vaguemestre livreur(euse) relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste d'agent d'accueil relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 poste d'Assistant(e) de gestion administrative relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

➤ Il est également proposé **la modification** suivante dans la **trajectoire interne** :

- D'ouvrir le poste de chef de bureau de la coordination administrative et financière au sein de la direction de la protection de l'enfance créé par délibération en date du 26 juin 2025, sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en plus de celui des attachés territoriaux.
- D'ouvrir le poste de chef de bureau de gestion des assistants familiaux créé par délibération en date du 26 juin 2025, sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en plus de celui des attachés territoriaux.

Il est précisé que les cadres d'emploi créés de façon surnuméraire seront supprimés dès la clôture de la procédure de mobilité et l'affectation de l'agent sur le poste.

3. En ce qui concerne les propositions de création et de transformation de postes concernant les établissements d'enseignement pour la rentrée scolaire 2025

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, qui a transféré aux collectivités territoriales les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des établissements publics locaux d'enseignement, la Collectivité de Corse alloue aux EPLE les moyens humains leur permettant d'assurer les missions précitées.

Comme chaque année, le service en charge du fonctionnement des EPLE a lancé une enquête auprès des collèges et lycées du territoire afin de qualifier et d'objectiver au mieux les besoins en ressources humaines relatifs à la filière ouvrière « Adjoints Techniques Territoriaux (ATT) ».

L'analyse de cette enquête permet de déterminer les propositions d'implantation de nouveaux postes d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement pour la rentrée 2025.

Pour rappel, la méthodologie actuelle qui conduit à des propositions de postes à redéployer, à transformer ou à créer dans certains établissements s'appuie sur la prise en compte de quatre points, à savoir :

- Une enquête annuelle, mise en œuvre auprès des EPLE, qui permet de recueillir les besoins de chaque établissement qui a été lancée le 17 décembre 2024.

Un retour était attendu pour le 17 janvier 2025 : malgré plusieurs rappels trois établissements n'ont pas répondu.

- Une analyse de l'opportunité des demandes formulées par les EPLE à cette occasion, qui permet d'objectiver les besoins,
- Une analyse de l'application du barème de répartition des moyens amendé par les évolutions éventuelles d'effectifs et de surfaces constatées.
- La proposition d'une évolution au moyen d'une note qui a été finalisée le 28 mars 2025.

Le barème de répartition existant détermine les critères de caractère général destinés à fixer les principes dont la Collectivité de Corse entend s'inspirer dans les décisions d'affectation des moyens en personnel « Adjoints Techniques Territoriaux ». Les critères sont objectifs, car essentiellement quantitatifs (surfaces, nombre d'élèves, de demi-pensionnaires ou encore d'internes). En 2026, les nouvelles données surfaciques seront connues et permettront de réajuster le barème. Les critères subjectifs répondant aux spécificités de chaque établissement ne peuvent pas être intégrés au barème (vétusté des locaux, configuration des locaux, équipes des agents en poste...), mais ils permettent néanmoins d'objectiver au mieux les demandes d'évolution des établissements.

43 demandes de création de postes ont été recensées pour la rentrée 2025. Elles sont, certes, basées sur des évolutions « bâtementaires », mais aussi liées à des arguments relatifs à la vétusté des bâtiments, au management, à la santé, ou encore à l'inadéquation des postes avec la structure existante.

Pour cette rentrée 2025, et au regard de l'analyse opérée par les services, il y a lieu de créer :

- Au regard des évolutions bâtementaires prévues à la rentrée 2025 : 2 postes au Collège de Baleone pour l'ouverture d'un pôle sciences organisé sur deux étages dont la surface à entretenir est de 1 246 m², et 1 poste au Lycée Jacques FAGGIANELLI, Bastia en raison de la surévaluation des ateliers avec une augmentation de la surface de l'établissement de 940 m² déployée sur deux étages.
- Au regard des situations et problématiques spécifiques : 1 poste spécialité maintenance des bâtiments au Collège Camille BOROSI, Vicu et 1 poste spécialité maintenance des bâtiments au Collège du Taravu.

➤ Soit : **5 créations de postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ATTEE** répartis comme suit :

- 2 postes d'ATTEE - agent polyvalent - Collège de Baleone
- 1 poste d'ATTEE - agent polyvalent - Lycée Jacques Faggianelli à Bastia
- 1 poste d'ATTEE - maintenance des bâtiments - Collège Camille BOROSI à Vicu
- 1 poste d'ATTEE - maintenance des bâtiments - Collège du TARAVU

➤ Il est également proposé de **maintenir le moyen provisoire** existant pour le

Lycée Jules ANTONINI sur le site de l'ancien collège des Paduli qui accueille les élèves du LPJA en attendant la reconstruction des locaux détruits lors de l'événement climatique de juin 2020.

➤ Enfin, dans le but de mettre en adéquation les profils de poste souhaités et les besoins constatés au sein des établissements, mais aussi au regard des argumentaires développés par les établissements, il est proposé de **transformer les postes suivants** :

- le poste spécialité revêtement et finitions serait transformé en poste spécialité maintenance des bâtiments au Lycée Jules ANTONINI,
- le poste spécialité revêtement et finitions serait transformé en spécialité maintenance des bâtiments au Collège Arthur GIOVONI,

4. En ce qui concerne les créations nécessaires à la mise en œuvre des opérations en matière d'avancements et de promotions de cadre d'emploi :

Afin de prendre en compte l'évolution de la situation administrative des agents, les opérations d'avancements et de promotions de grades se dérouleront en fin d'année.

L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emploi. Il est conditionné par les ratios d'avancement de grade qui ont fait l'objet d'un autre rapport approuvé par la Commission Permanente réunie en juillet dernier. La promotion interne quant à elle permet l'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Cette liste d'aptitude, définie en cohérence avec les besoins de la collectivité pour les grades concernés, est établie soit au choix soit après la réussite d'un examen professionnel, après appréciation de la valeur professionnelle des agents.

Afin d'offrir aux agents méritants des possibilités de promotion sociale adaptées aux besoins de fonctionnement de la collectivité, il convient de créer les postes nécessaires aux opérations d'avancements et de promotions de grade conformément aux ratios approuvés et, en matière de promotion interne les postes correspondant aux besoins de la collectivité.

Je vous rappelle qu'à l'instar des ratios d'avancements de grade, les créations de postes n'engagent pas l'autorité territoriale qui demeure seule compétente pour toutes les décisions individuelles d'avancements ou de promotions de grade.

➤ En ce qui concerne les opérations d'avancements de grade, il convient de créer les postes suivants :

En catégorie A :

- 1 poste d'Administrateur général
- 1 poste d'Administrateur hors classe
- 1 poste d'Ingénieur général
- 1 poste d'Ingénieur hors classe
- 2 postes d'Ingénieur principal
- 3 postes d'Attaché hors classe
- 9 postes d'Attaché principal
- 1 poste d'Attaché principal de conservation

- 8 postes d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 2 postes de Puéricultrice hors classe
- 1 poste de Psychologue hors classe
- 1 poste d'Infirmier en soins généraux hors classe
- 1 poste de Conseiller socio-éducatif hors classe

En catégorie B

- 8 postes de Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 24 postes de Rédacteur principal de 1^{ère} classe examen professionnel (le ratio étant approuvé à 100 %, un agent a fait connaître sa réussite récemment)
- 6 postes de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 postes de Rédacteur principal de 2^{ème} classe examen professionnel
- 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de Technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe

En catégorie C

- 28 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 85 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 31 postes d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 50 postes d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (le ratio étant approuvé à 100%, deux agents ont fait connaître leur réussite à examen professionnel récemment)
- 12 postes d'ATTEE principal de 1^{ère} classe
- 25 postes d'ATTEE principal de 2^{ème} classe
- 53 postes d'Agent de maîtrise principal
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

➤ En ce qui concerne les promotions internes, conformément aux besoins de la collectivité, il convient de créer :

En catégorie A

- 8 postes d'attaché territorial
- 4 postes d'ingénieur territorial

En catégorie B

- 10 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs
- 8 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens

En catégorie C

- 35 postes d'agent de maîtrise.

Je vous précise par ailleurs que les crédits nécessaires seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.